



► OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Destiné aux étudiants de la Faculté de droit de Grenoble, le diplôme d'université Certificat d'études juridiques (DU CEJ) a pour objectif de **faciliter l'obtention des 3 années de licence en droit** par les étudiants inscrits en enseignement à distance.

Plus spécifiquement :

- › L'étudiant inscrit au DU CEJ1 a vocation à poursuivre en L1 droit ;
- › L'étudiant inscrit au DU CEJ2 a vocation à poursuivre en L2 droit ;
- › L'étudiant inscrit au DU CEJ3 a vocation à poursuivre en L3 droit.

► COMPÉTENCES VISÉES

Le DU vise à obtenir les **connaissances** et la **méthodologie** spécifiques aux matières choisies.

Cette formation peut prendre place dans une **stratégie d'étalement programmé des études**. Elle permet d'éviter le redoublement en licence et favorise la réussite aux épreuves grâce à un temps de formation plus long.

► SPÉCIFICITÉS DE LA FORMATION

Travaux dirigés & devoirs maisons

S'il a choisi les matières le permettant, l'étudiant pourra assister en cours d'année à des **séances de travaux dirigés** (TD) organisées le samedi à Grenoble.

L'étudiant pourra également rédiger, à la maison, des **devoirs** qui seront **corrigés et notés**. La note obtenue lors de l'examen terminal pourra alors être **majorée**, de 0,5 à 3 points, en fonction de la qualité des devoirs rendus, soumis à l'évaluation de l'enseignant responsable du cours.

Les enseignements offrant à l'étudiant cette possibilité sont les suivants :

- › CEJ 1 : Droit des personnes et Droit constitutionnel général (S1) ; Droit de la famille et Droit constitutionnel de la Vème République (S2).
- › CEJ 2 : Droit des contrats et Droit administratif 1 (S3) ; Droit de la responsabilité civile et Droit administratif 2 (S4).
- › CEJ 3 : Régime général des obligations et Droit des collectivités territoriales (S5) ; Droit des biens et Droit public des affaires (S6).

Évaluation

Le Diplôme d'université Certificat d'études juridiques s'obtient par la **validation de plusieurs matières**. Celles-ci sont évaluées par des **examens écrits ou oraux**. Le type d'examen dépend de la matière choisie et est fixé par le règlement des études de l'année de DU au sein de laquelle la matière est extraite. Ces modalités pouvant évoluer, il est conseillé de consulter le site de la Faculté de droit pour plus d'informations.

Le diplôme est validé par l'obtention de la **moyenne de 10/20**. Lors de la deuxième session d'évaluation, l'étudiant peut repasser les matières pour lesquelles les notes obtenues sont inférieures à la moyenne ou celles pour lesquelles il n'était pas présent aux examens.

Les notes validées dans le cadre du DU CEJ sont acquises et reconnues lors d'une éventuelle **poursuite d'études en année de licence** correspondante à la Faculté de droit de Grenoble.

Bonification

Pour chaque année, l'étudiant a la possibilité de suivre, au semestre 1 ou 2, un **enseignement supplémentaire de « méthodologie »** comptant pour 40 points. Les points obtenus au-dessus de la moyenne sont ajoutés, à titre de **bonification**, au total général du diplôme.

► CONDITIONS D'ACCÈS

À chaque niveau de formation (DU CEJ 1, 2 ou 3) correspond un diplôme d'accès spécifique :

- › Pour s'inscrire en **DU CEJ1**, il faut être titulaire du **baccalauréat français** ou d'une **capacité en droit** (ou d'un titre admis en équivalence) ;
- › L'inscription en **DU CEJ2** nécessite d'être titulaire de la **1^{ère} année de licence en droit** (ou d'un titre admis en équivalence) ;
- › L'inscription en **DU CEJ3** impose quant à elle d'être titulaire de la **2^{ème} année de licence en droit** (ou d'un titre admis en équivalence).

Par ailleurs, s'agissant d'un diplôme d'enseignement à distance, il faut **justifier appartenir notamment à l'une des catégories suivantes** : personnes engagées dans la vie active (domaines privé et public) ; personnes chargées de famille ; étudiants engagés dans plusieurs cursus ; personnes résidant hors région grenobloise et résidant à l'étranger ; personnes empêchées pour des raisons de santé ; sportifs et artistes de haut niveau.

► ORGANISATION DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE

Enseignement :

- › Semestre 1 : d'octobre à janvier
- › Semestre 2 : de février à juin

Périodes d'examens :

- › 1ères sessions : fin janvier et début juin
- › 2ème session : début septembre

► PROGRAMME DE LA FORMATION

L'étudiant devra choisir 5 matières parmi la liste proposée en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années.

(NB : le programme présenté dans cette fiche est en attente de vote, des modifications peuvent y être apportées)

1^{ère} année

Droit des personnes et Droit de la famille (S1 & S2)*
Droit constitutionnel général et Droit constit. de la V^{ème} République (S1 & S2)
Relations internationales (S1)
Introduction au droit (S1)
Histoire des institutions après 1789 (S1)
Grands systèmes juridiques (S2)
Histoire des institutions avant 1789 (S2)

2^{ème} année

Droit des contrats et Droit de la responsabilité civile (S1 & S2)
Droit administratif 1 et 2 (S1 & S2)
Finances publiques (S1)
Droit pénal général (S1)
Droit comparé (S1)
Histoire du droit des obligations (S1)
Droit des affaires (S2)
Droit fiscal (S2)
Institutions européennes (S2)

3^{ème} année

Régime général des obligations et Droit des biens (S1 & S2)
Droit des collectivités territoriales (S1)
Droit de l'union européenne (S1)
Droit des sociétés (S1)
Procédure pénale (S1)
Histoire des droits de l'homme (S1)
Droit public des affaires (S2)
Droit international public (S2)
Droit du travail (S2)
Droit des libertés fondamentales (S2)
Procédure civile (S2)

* S1 : semestre 1 / S2 : semestre 2

► FOIRE AUX QUESTIONS

› Y-a-t-il un intérêt à suivre cette formation avant de poursuivre en licence ?

Oui : dans le cas où l'étudiant choisit d'étaler ses études. En effet, l'inscription en DU CEJ, puis en licence l'année suivante, lui permet de construire un programme d'études sur 2 ans et donc de répartir sa charge de travail. De plus, cette formation est moins coûteuse qu'un redoublement en licence.

› L'obtention d'une année de DU CEJ permet-elle de valider l'année de licence correspondante ?

Non : l'obtention du DU CEJ ne peut en aucun cas donner lieu à l'obtention simultanée d'une année de licence, un nombre insuffisant de matières étant validé dans le cadre de cette formation. Les matières restantes pourront toutefois être sanctionnées lors d'une éventuelle poursuite d'études en année de licence correspondante à la Faculté de droit de Grenoble.

› Peut-on obtenir une mention au diplôme ?

Oui : l'obtention du diplôme est assortie de plusieurs mentions en fonction de la moyenne générale obtenue : passable (entre 10 et 11.99), assez-bien (entre 12 et 13.99), bien (entre 14 et 15.99) et très bien (supérieur à 16).

› L'étudiant peut-il redoubler en cas d'échec ?

Oui : le redoublement est possible sur autorisation du responsable pédagogique.

Un étudiant inscrit en DU CEJ peut-il recevoir une bourse ?

Non : ce diplôme ne permet pas d'être éligible à une bourse.

CONTACTS

Responsable pédagogique :

M. Alexandre DELMOTTE, Maître de conférences en droit privé

Scolarité du DU CEJ :

droit-ead@univ-grenoble-alpes.fr
04 76 74 32 35 (ou 36)

+ D'INFOS

Informations et candidatures sur notre site :
droit.univ-grenoble-alpes.fr